



Nord – Cambrai – Cathédrale
Restauration des 9 peintures en grisailles de M. J.Geeraerts,
des lambris et blasons en 4 tranches

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres le MERCREDI 13 MARS 2024 à 12 h 00

Attention : visite obligatoire après RV avec le représentant de l'acheteur-pouvoir adjudicateur qui délivre un certificat de visite signé à joindre à l'offre (voir article 8 du présent RC)

Libellé	page
Acheteur-Pouvoir Adjudicateur - procédure utilisée	2
Maîtrise d'Oeuvre – Coordination Sécurité et Protection de la Santé	2
ARTICLE 1 Objet de la Consultation	3
1.1. Allotissement	4
1.2. Décomposition en tranches	4
1.3. Durée des marchés	4/5
ARTICLE 2 Conditions de la Consultation	5
2.1. Modalités de retrait du dossier de consultation	5
2.2. Composition du dossier de consultation des opérateurs économiques	6
2.3. Durée de validité des offres	7
ARTICLE 3 Modalités de remise des offres	7
3.1. Agrément des candidats	7
Dossier CANDIDATURE : Pièces à fournir concernant la candidature	8
Dossier OFFRE : Pièces à fournir concernant l'offre	9 - 10
3.2. Variantes – Prestations supplémentaires Éventuelles	10
3.3. Date et heure limite de dépôt des offres	10
3.4. Dépôt des offres	11
A. Dépôt des offres par voie dématérialisée	11
B. Format des fichiers	11
ARTICLE 4 Jugement des Offres	11
4.1 Recevabilité	11

4.2. Critères de choix	12
4.3. Classement final	13
ARTICLE 5 Négociation	13
ARTICLE 6 Attribution du marché	14
ARTICLE 7 Renseignements complémentaires	14
ARTICLE 8 VISITE DES LIEUX OBLIGATOIRE- DATES , HORAIRES , PRISE DE RENDEZ-VOUS	15
ARTICLE 9 Juridiction compétente en cas de contentieux	16
DUME	16

Acheteur-Pouvoir Adjudicateur :

L'État représenté par le préfet de la région Hauts-de-France - Direction Régionale des Affaires Culturelles

Adresse : DRAC Hauts-de-France 3, rue du Lombard CS 80016 59041 Lille cedex

Téléphone : 03 20 06 87 58

contacts : Bernard CUPAK – bernard.cupak@culture.gouv.fr – 06 84 85 24 39 / 03 28 36 61 12

et Simon DUCROS – simon.ducros@culture.gouv.fr – 06 70 91 16 34 / 03 28 36 61 20

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée en vertu de l'article R2123-1° du Code de la Commande Publique.

Réponse électronique **obligatoire** sur la Plateforme des Achats de l'État PLACE (www.marches-publics.gouv.fr)

MAÎTRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'oeuvre est assurée par M. Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques du département du Nord - 66 rue des Binelles 92310 SEVRES – **architecte**

projet et opération : Mme Maylis Razafinombana de l'agence PRUNET ARCHITECTURE ET URBANISME EURL – pau.raza@orange.fr – 06 08 67 36 39

tél agence : 01 46 26 75 62 – prunet.architecture@wanadoo.fr

assisté de :

L'économiste de l'opération (sous-traitant de la MOE) est : Le cabinet PILTÉ Économiste 19, rue du Petit Musc 75004 PARIS tél : 01 48 87 99 38 – contact@cabinet-pilte.com

COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ : M . Clément LESNE

, coordonnateur de sécurité, société BTP CONSULTANTS agence de Lille 7 rue Christophe Colomb 59700 MARCQ EN BAROEUL

tél: 03 28 07 28 18 / clement.lesne@btp-consultants.fr 07.86.70.95.57

ARTICLE 1 Objet de la Consultation

Restauration des 9 peintures en grisailles de M.J Geeraerts ,des lambris et blasons Transepts Nord et Sud , sacristie de la cathédrale Notre-Dame-de-Grâce à Cambrai classée Monument Historique par arrêté du 09 août 1906, propriété de l'ÉTAT – Ministère de la Culture, située à l'angle de l'avenue de la Victoire et de la rue Guillaume du Fay 59400 Cambrai en 4 tranches.

1.1. Allotissement

Les travaux de l'opération comprennent les lots suivants:

- Lot n° 1 : Menuiserie - Ébénisterie
- Lot n°2 : Restauration des décors peints

prestations	LOT 01 - MENUISERIE -ÉBÉNISTERIE prestations prévues	LOT 02 - RESTAURATION DES DÉCORS PEINTS prestations prévues
INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER	X	
PROTECTIONS	X	
ÉCHAFAUDAGES ET ÉQUIPEMENTS	X	
TRAVAUX PRÉPARATOIRES	X	
TRANSEPT NORD		
1 - GRISAILLE "Jésus au Mont des Oliviers"	X	X
2 - GRISAILLE "La descente de croix "	X	X
3 - LAMBRIS PÉRIPHÉRIQUES ET LAMBRIS BAS	X	
4 - GRISAILLE "La mise au tombeau"	X	X
5 - GRISAILLE "la découverte du tombeau vide"	X	X
TRANSEPT SUD		
6 - GRISAILLE "la présentation au temple"	X	X
7 - GRISAILLE "l'annonciation"	X	X
8 - BLASONS	X	
9 - GRISAILLE "la rencontre de Marie et Elisabeth"	X	X
10 - GRISAILLE "l'institution du rosaire"	X	X
SACRISTIE		
11 - GRISAILLE "la cruffixion"	X	X

1.2. Décomposition en tranches :

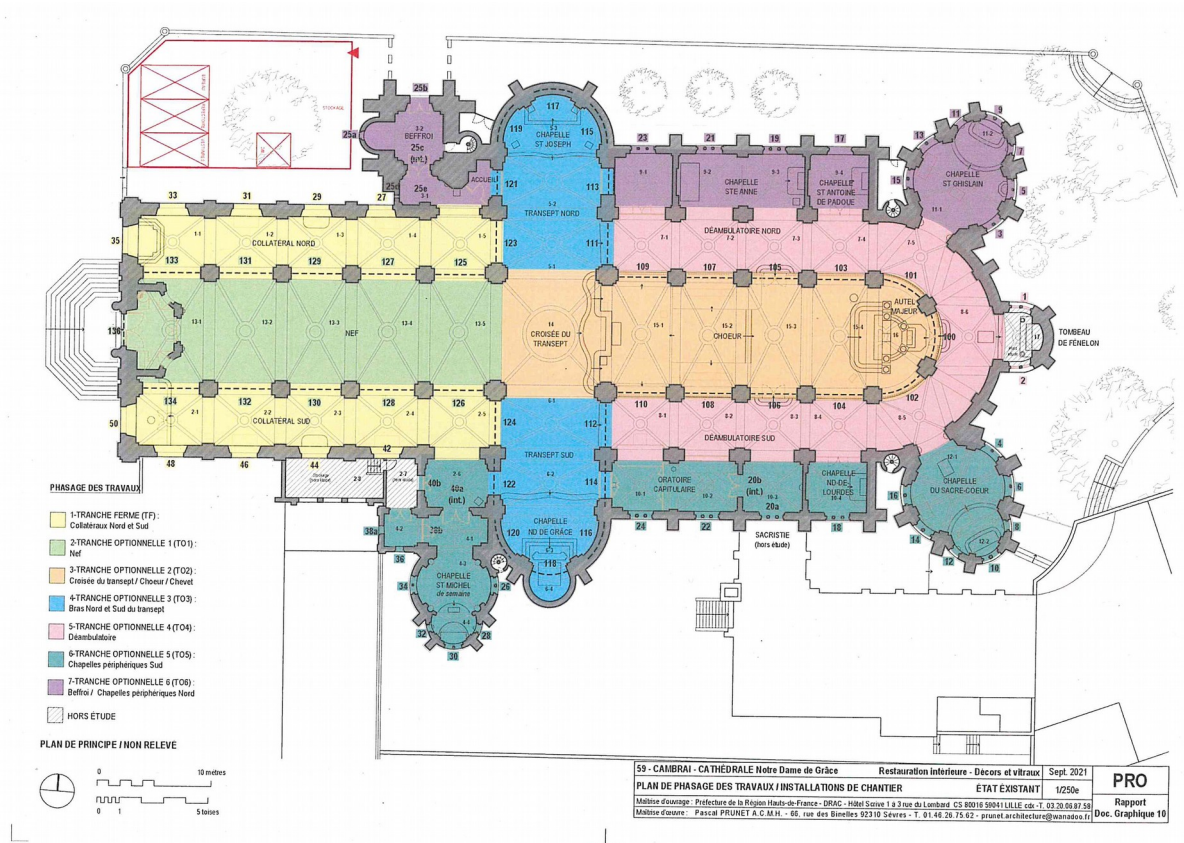
1 tranche ferme et 3 tranches fonctionnelles optionnelles

1.3. Durée des marchés

L'État a entrepris une opération de grande ampleur de restauration de l'intérieur – parements, décors et vitraux de la cathédrale en 7 tranches.

A ce jour, la Tranche Ferme (collatéraux Nord et Sud – zone jaune) est terminée.

La TO1_tranche 2 (nef zone vert clair) a débuté et doit se terminer en juillet 2024



La restauration (intervention fondamentale de reprise de rentoilage/ intervention sur la couche picturale de rentoilage) des 9 peintures, de leurs supports, de leurs encadrements, des lambris attenants et de la restauration des blasons en bois **va permettre parallèlement de restaurer les parements pierre** derrière ces peintures et lambris lors de la Tranche optionnelle n° 3 – Tranche 4 du chantier – transepts Nord et sud – parements, décors et vitraux (tranche en bleu sur le plan), **alors que ces éléments seront déposés et transportés en atelier pour restauration (durée prévue de restauration en atelier égale à 24 mois)**

La tranche optionnelle 2_tranche 3 (chœur, chevet et croisée de transept – zone en orange du plan) doit se dérouler d'août 2024 à mai 2025 = 10 mois

La tranche optionnelle 3 _ tranche 4 (transepts Nord et sud – zone en bleu du plan) doit se dérouler de juin 2025 à avril 2026 = 11 mois

2.2. Composition du dossier de consultation des opérateurs économiques

Le dossier de consultation contient les documents suivants:

00. le présent règlement de consultation ;
01. le rapport de présentation de l'opération du maître d'œuvre (28 pages)
02. L'Etude Préalable à la restauration des neuf peintures à l'huile en grisailles
de Martin Joseph Geeraerts réalisée en novembre 2020
par Xavier Beugnot / Marie-Ange Laudet-Kraft / l'atelier David Prot (164 pages)
03. Les pièces graphiques du maître d'œuvre (9 pages)
04. Le dossier iconographique du maître d'œuvre (16 pages)
05. le planning prévisionnel des travaux (1 page)
06. Le cahier des clauses techniques particulières du (CCTP) **lot n° 1 Menuiserie -Ébénisterie**
établi par le maître d'œuvre (32 pages)
07. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du **lot n° 2 Restauration des
décors peints** établi par le maître d'œuvre (17 pages)
08. le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du **lot n° 1 Menuiserie -
Ébénisterie**
09. le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du **lot n° 2
Restauration des décors peints**
10. le diagnostic PLOMB AVANT TRAVAUX du 04 juin 2021
11. le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l' AMIANTE
dans les immeubles bâtis avant réalisation des travaux du 04 juin 2021
12. Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
13. l'attestation de visite obligatoire
14. le formulaire DC1 - lettre de candidature/ désignation du mandataire par ses co-
traitants;
15. le formulaire DC2 – déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
16. le formulaire ATTRI2 – déclaration de sous-traitance au stade de l'offre
17. L'acte d'engagement du candidat ou du groupement de candidats – formulaire ATTRI1
18. le cahier des clauses administratives particulières – CCAP

2.3. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts jours (180) calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 Modalités de remise des offres

Réponse électronique obligatoire sur la plateforme des Achats de l'État – PLACE
www.marches-publics.gouv.fr

3.1. Agrément des candidats

Les candidats remettent les pièces permettant d'établir leur capacité économique, technique et financière à exécuter le marché, s'il leur est attribué. À cette fin, les candidats produisent les renseignements suivants figurant dans le code de la commande publique du 01/04/2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés.

Les candidats peuvent, en particulier, demander à ce que soient prises en compte les capacités financières, professionnelles, économiques et techniques d'autres opérateurs économiques pour peu qu'ils apportent la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats sont informés qu'en cas d'absence de pièces relatives à leur candidature qui avaient été réclamées dans le dossier de consultation, ils peuvent être sollicités par le représentant du pouvoir adjudicateur pour compléter leur candidature. Les candidatures sont examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, des références, des capacités techniques et financières mentionnées dans l'avis d'appel concurrence dans le présent règlement de consultation (cf tableau ci-après).

Les candidatures qui ne satisfont pas à ce niveau de capacités sont éliminées.

Le délai octroyé aux candidats est fixé à **5 jours**, à compter du jour d'envoi de la demande de l'administration.

Les autres candidats sont parallèlement informés qu'ils peuvent aussi compléter leur candidature dans le même délai.

Les candidats préciseront également la nature et le montant des prestations qu'ils envisagent de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'ils se proposent de présenter à l'agrément et à l'acceptation du pouvoir adjudicateur.

Les candidats transmettent sur PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) les documents contenus dans les tableaux suivants :

LISTE	OBSERVATIONS
Dossier CANDIDATURE : Pièces à fournir concernant la candidature	
Compétence professionnelle requise	<p>Les références professionnelles fournies par le candidat doivent montrer la capacité professionnelle à traiter les caractéristiques et la complexité du projet envisagé, et notamment sa capacité à réaliser les travaux du lot pour lequel il soumissionne (moyens humains, matériels ,techniques et technicité).</p> <p>Il présentera une liste des <u>opérations similaires et/ou comparables</u> au présent marché et réalisées au cours des cinq dernières années, en précisant le montant des prestations, les coordonnées du maître de l’ouvrage. Se limiter à cinq (5) références de préférence</p>
Fiche de présentation de la société	Mentionnant son nom, sa raison sociale, ses coordonnées, ses effectifs (décomposition par catégorie professionnelle) ses moyens techniques.
Lettre de candidature suivant l'imprimé DC1 ou DUME (Téléchargeable sur : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) (pièce 14 du DC)	Les candidats sont autorisés à présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d’un ou plusieurs groupements. Le groupement attributaire devra adopter la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement, celui-ci doit fournir une habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1). En cas de groupement, une seule lettre de candidature est à souscrire mais chaque membre du groupement doit fournir l’ensemble des pièces et des renseignements demandés.
Déclaration du candidat DC2 ou DUME (Téléchargeable sur : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) (pièce 15 du DC)	Imprimée en cours de validité, entièrement renseignée, par la personne habilitée à engager la société. Pour justifier de ses capacités professionnelles techniques et financières, le candidat, même s’il s’agit d’un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles techniques et financières d’autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de cet (ou ces) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du marché.

<p>Attestation sur l'honneur du candidat, (Le paragraphe F1 du DC1 précise ces engagements) ou DUME</p>	<p>Le candidat certifie : – qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées au Code du travail et d'une interdiction de concourir, – qu'il a satisfait à ses obligations sociales fiscales. Si le candidat est en redressement judiciaire : joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet avec une traduction certifiée s'il n'est pas établi en France. Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux interdictions de soumissionner.</p>
LISTE	OBSERVATIONS
Dossier OFFRE : Pièces à fournir concernant l'offre	
<p>L'acte d'engagement ATTRI1 pièce 17 du DC</p>	<p>COMPLÉTÉ <i>En application du Code de la commande publique, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre. Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.</i> <u>Bien évidemment, la procédure n'interdit pas de dater et signer l'ATTRI1 au stade de la consultation.</u></p>
<p>le formulaire ATTRI2 – déclaration de sous-traitance stade offre pièce 16 du DC</p>	<p>Complété si un éventuel sous-traitant est connu au stade de la consultation <u>la procédure n'interdit pas de dater et signer l'ATTRI2 au stade de la consultation.</u></p>
<p>le cahier des clauses administratives particulières – CCAP (commun aux 2 lots) pièce 18 du DC</p>	<p>daté et signé</p>
<p>le cahier des clauses administratives particulières(CCTP) du lot soumissionné pièce 6 du DC lot 1 pièce 7 du DC lot 2</p>	<p>daté et signé</p>

<p>La DPGF du lot soumissionné</p> <p>pièce 8 du DC lot 1 pièce 9 du DC lot 2</p> <p>(critère 2 – le prix = 40%)</p>	<p>complétée datée et signée</p>
<p>Mémoire technique explicitant les dispositions particulières que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée</p> <p>Ce mémoire constitue le Critère 1 – Valeur technique : Organisation et méthodologie pour remplir la mission : pondération 60 % voir article 4.2 du présent règlement</p>	<p>Le mémoire devra obligatoirement comporter les éléments suivants :</p> <p>l'expérience en Patrimoine protégé au titre des monuments historiques (références des travaux similaires pour lesquels l'entreprise soumissionne réalisés avec photos et certificats)</p> <p>capacité de l'entreprise à réaliser les travaux : moyens humains et moyens matériels (CV des restaurateurs)</p> <p>Méthodologie, matériels et matériaux proposés pour la réalisation des travaux, le transport et le stockage en atelier</p> <p>Mesures prises pour l'environnement et pour la sécurité des intervenants</p>
<p>Relevé d'identité bancaire ou postal</p>	<p>A joindre à l'offre</p>
<p>Délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter l'entreprise</p>	<p>À joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.</p>
<p>Certificat de visite obligatoire pièce 13 du DC</p>	<p>A joindre à l'offre – document à faire signer lors de la visite obligatoire (voir article 8 du présent règlement)</p>

3.2. Variantes – Prestations Supplémentaires Événuelles

Les variantes et Prestations supplémentaires Événuelles ne sont pas autorisées.

3.3. Date et heure limite de dépôt des offres

Les candidatures et les offres doivent être transmises par voie dématérialisée avant le

MERCREDI 13 MARS 2024 à 12 h00

Seule la date d'accusé de dépôt du dossier sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE fait foi.

3.4. Dépôt des offres

A. Dépôt des offres par voie dématérialisée

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

Liens utiles :

<https://www.economie.gouv.fr/daj>

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/20180601_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf

B. Format des fichiers

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, le soumissionnaire devra disposer de logiciel capable de lire les « .zip ».

Le soumissionnaire doit signer préalablement les pièces constituant son pli avant la constitution du dossier zippé.

Le soumissionnaire est invité à :

- utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf », « .odt », « .ods » ;
- à ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- à ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique

ARTICLE 4 Jugement des Offres

4.1 Recevabilité

Conformément aux articles R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique, les offres seront vérifiées et déclarées acceptables, irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

Si aucune offre n'est proposée ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, l'acheteur pourra mettre fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité.

L'acheteur pourra déclarer une offre anormalement basse conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du CCP.

4.2. Critères de choix

Conformément aux articles R 2152-6 à R 2152-7 du code la commande publique, le marché sera analysé au regard des critères pondérés suivants :

- Critère 1 – Valeur technique : Expérience, capacité, Organisation et méthodologie pour remplir la mission : pondération 60 % = sur 60 points
- Critère 2 – Prix : pondération 40 % = sur 40 points

Le critère valeur technique (60% = sur 60 points): La valeur technique des offres sera appréciée sur la base de la note méthodologique remise par les candidats. La valeur technique de l'offre sera notée sur 60. Seront ainsi pris en compte les éléments suivants dans l'appréciation du pouvoir adjudicateur :

Le tableau permettra d'effectuer une notation de l'entreprise selon les critères déterminés et permet d'apprécier la bonne compréhension et prise en compte du dossier et des travaux.

EXCELLENT	Coeff. 1
TRES BIEN	Coeff. 0.75
BIEN	Coeff. 0.50
ASSEZ BIEN	Coeff. 0.25
INSUFFISANT	Coeff. 0

l'expérience en Patrimoine protégé au titre des monuments historiques (<u>références des travaux similaires pour lesquels l'entreprise soumissionne réalisés avec photos et certificats</u>)	sur 20 points
capacité de l'entreprise à réaliser les travaux : moyens humains et moyens matériels (CV des restaurateurs)	sur 15 points
Méthodologie, matériels et matériaux proposés pour la réalisation des travaux, le transport et le stockage en atelier	sur 20 points
Mesures prises pour l'environnement et pour la sécurité des intervenants	5 points

Correctif

À partir de ce classement, un correctif sera réalisé pour maintenir le poids de ce critère conforme à la jurisprudence : il suffit, après que chaque offre a été notée

individuellement, de porter systématiquement et pour ce critère, la meilleure note à la note de 60, les notes suivantes étant, selon une règle de 3, elles aussi à une valeur par référence à la meilleure note

Le critère prix (coefficient 40 % = 40 points) sera apprécié de la manière suivante :

- Prix des travaux : note sur 40 points

$40 \times (\text{montant de l'offre du moins disant} / \text{montant de l'offre notée})$

Nota : En cas d'égalité arithmétique de la note finale (valeur prix + valeur technique), le critère prix sera prépondérant.

4.3. Classement final

Pour chacun des lots, un classement au vu de l'addition des 2 notes obtenues est effectué.

L'offre ayant obtenu le plus de points sur 100 tous critères confondus est déclarée offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 5 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants. **Cependant, conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

La négociation ne pourra pas porter sur :

- L'objet du marché
- Les critères de sélection des candidatures ou des offres
- Les normes techniques fixées par l'acheteur - pouvoir adjudicateur
- Les conditions de réception d'ouvrage ou de réception de prestations
- La durée du marché

Les modalités de négociation sont les suivantes :

- les candidats intéressants sont les candidats les mieux classés au regard des critères de jugement des offres et dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures
- un mail ou courrier sera envoyé aux candidats afin de formaliser la négociation (points de négociation, compléments d'information, heures et lieu d'un éventuel RV avec l'acheteur...)
- Les candidats pourront éventuellement remettre une nouvelle offre dans un délai maximum de 5 jours après la demande du pouvoir adjudicateur
- la négociation pourra porter sur tous les points, sans modifier les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché de manière substantielle
- plusieurs phases de négociation pourront avoir lieu : certains candidats pourront être éliminés à leur suite, par application des critères de

sélection des offres

Une adresse de courriel **VALIDE** devra être indiquée dans le dossier de réponse afin de permettre la négociation par mail.

Concernant les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières, leur éventuelle régularisation est laissée à la libre appréciation du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit sous un délai de 72 h les pièces suivantes :

- Attestation d'assurance en cours de validité
- Les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (liasse 3666 à demander aux services des impôts) et sociales (attestation à demander à l'URSSAF) ou NOTI2(état annuel des certificats reçus à télécharger sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>)

À défaut son offre sera rejetée. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement de l'offre.

ARTICLE 7 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au maximum 5 jours avant la date limite de remise des offres, leur demande de renseignements via la Plateforme des achats de l'État PLACE.

Une réponse sera donnée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation et au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 8 VISITE DES LIEUX – DATES , HORAIRES , PRISE DE RENDEZ-VOUS

La visite est obligatoire.

Les visites sont prévues exclusivement sur la base d'un créneau d'1h00 maximum environ

Pour mémoire : date et heure limite de réponse à la consultation : le mercredi 13 mars 2024 à 12 h

Semaine n°	JOUR	Matin entre 10 h et 12 h	Après-midi entre 14 h et 16 h
8	MERCREDI 21 FÉVRIER 2024		
8	JEUDI 22 FÉVRIER 2024		
9	MARDI 27 FÉVRIER 2024		
9	JEUDI 29 FÉVRIER 2024		

En dehors de ces créneaux de visite obligatoire, l'opérateur économique peut visiter à loisir les lieux en complément pour établir son offre, mais ne pourra pas obtenir le certificat de visite obligatoire. Les visites doivent rester discrètes et en très petit comité compte -tenu du caractère de recueillement et de méditation du lieu.

Les heures d'ouvertures sont 10-12h /14-18h .

Il y a une messe à 17h, donc pas de visite possible de 17h à 18 h

Pour s'inscrire aux dates et dans les dates et créneaux horaires de visite obligatoire contre attestation fixés ci-avant, prévenir 72 h à l'avance auprès de :

M. Simon DUCROS , simon.ducros@culture.gouv.fr , conservateur des monuments historiques, représentant de l'acheteur -pouvoir adjudicateur qui supervise la visite obligatoire et délivre le certificat de visite.

Les heures de visites obligatoires sont fixées de 10 à 12h ou de 14 h à 16 h .

ARTICLE 9 Juridiction compétente en cas de contentieux

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.
La juridiction compétente est le tribunal administratif de Lille.

Tribunal administratif (TA) de Lille 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille
cedex Téléphone 03 59 54 23 42 E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr



Les pouvoirs adjudicateurs ont l'obligation d'accepter le DUME transmis par voie électronique (eDUME) indépendamment du montant du marché concerné, **les autres modes de candidature demeurant malgré tout utilisables. (DC1, DC2 et DC4)**

Si votre entreprise se présente seule ou en groupement vous pouvez candidater au moyen du nouveau dispositif **DUME**. Il vous suffira d'entrer votre numéro SIRET sur la plateforme au moment du dépôt de votre réponse.

Le **Document Unique de Marché Européen** (DUME ou ESPD en anglais) est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne. Ce formulaire est utilisé dans les procédures de passation des marchés publics, à la fois par les acheteurs publics (pouvoirs adjudicateurs) et les opérateurs économiques (entreprises / sociétés) de l'Union Européenne. Le **Service DUME** est un service dématérialisé qui, à l'instar des [formulaires DC1, DC2 et DC4](#) de la [Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers](#) permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection d'une offre et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner. Le **Service DUME** permet également aux candidats à ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration, conformément au programme **« Dites-le nous une fois »**. Allégeant ainsi la procédure, le DUME est également un document structuré (au format XML), conçu sur la base d'un standard européen de candidature, qui est donc interopérable et peut être réutilisé, au moins partiellement, pour d'autres procédures de passation de marchés publics. La plateforme [e-Certis](#), également développée par la Commission européenne, a pour vocation d'être interconnectée avec le DUME et précise l'ensemble des documents qui peuvent être demandés lors de toute procédure de passation d'un marché public dans n'importe quel Etat membre de l'Union européenne.
Information : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>